



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étudiants

Question écrite n° 75774

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui préciser les perspectives concrètes de l'annonce faite le 10 avril 2002 selon laquelle les étudiants français vont pouvoir valider, dans leur cursus, les études supérieures qu'ils ont suivies à l'étranger, dans un établissement relevant du secteur public ou privé après l'examen de leur dossier par un jury.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75774

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2272